



Compte Administratif 2022

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal www.ambutrix.fr.

Budget principal

À la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 619 520.43 € €se décomposant comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021</i>	<i>Part à L'investissement Exercice 2021</i>	<i>Résultat de l'exercice 2022</i>	<i>Résultat de clôture 2022</i>
INVESTISSEMENT	108 892.58€	0 €	243 004.61€	351 897.19 €
FONCTIONNEMENT	140 428.51€	0 €	127 194.73 €	267 623.24€
TOTAL	249 321.09€	0€	370 199.34€	619 520.43€

La Commune pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice. Les titres et les mandats sont émis sans retard.

Section de fonctionnement

Dépenses

Pour l'année 2022, les dépenses de fonctionnement sont légèrement supérieures par rapport à 2021 et s'élèvent à 389 905.95 €.

Chapitre	CA 2022
011 – Charges à caractère général	103 905.00€
012 – Charges du personnel	177 945.29€
014 – Atténuation de produits	12 143.00€
65 – Autres charges courantes	77 106.97€
66 – Charges financières	15 461.69€
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €
68 – Dotations aux amortissements et prov.	8.00 €

042 – Opérations d’ordre entre section	3 336.00€
Total	389 905.95€

Chapitre 011 :il s’agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, fournitures scolaires, frais d’affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d’entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d’assurances, les contrats de maintenances. Les variations du coût de l’énergie ainsi que du coût du carburant ont un impact significatif sur ce chapitre

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il enregistre une hausse chaque année du fait notamment d’une hausse des cotisations des charges salariales (URSSAF, caisses de retraites...).

Chapitre 014 : il s’agit du reversement du FPIC aux services de l’Etat (fonds de péréquation intercommunal ou communal)

Chapitre 65 : ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux contributions des Syndicats intercommunaux, aux versements des indemnités et cotisations des élus, et des subventions de fonctionnement aux associations. Les dépenses de ce chapitre sont en hausse par rapport aux années précédentes, du fait de la charge du SIEA, au titre de travaux d’enfouissement (art. 65548)

Chapitre 66 : il s’agit des charges financières liées aux intérêts des dettes

Chapitre 67 : il concerne les annulations de titres des années antérieures.

Chapitre 68 : Il s’agit des charges de fonctionnement relatives aux dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions.

Chapitre 042 : il concerne sont des écritures comptables suites à acquisition.

Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 517 100.68€, en légère augmentation par rapport à 2021, s’expliquant notamment une nouvelle fois, par la hausse de la fréquentation du service périscolaire/restaurant scolaire (facturation des repas et du périscolaire aux familles). Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2022
013 – Atténuation de charges	9 495.24€
70 – Produit des services	33 037.82€
73 – Impôts et taxes	432 777.44€
74 - Dotation et participations	36 865.12€
75 – Autres produits de gestion courante	3 171.00€
77 – Produits exceptionnels	1 746.56€
78 – Reprise sur provision	7.50€
042 – Opération d’ordre entre section	0.00 €
Total	517 100.68€

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunération et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 :Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les concessions du cimetière, les locations des terrains communaux ou ruraux, les redevances d’occupation du

domaine public (France-Telecom, EDF, etc.). La fréquentation en croissance du service cantine/périscolaire participe à la hausse des recettes de ce chapitre.

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes de l'Etat et de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, mais la plus importante est celle de la fiscalité locale. Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent plus de 83% des recettes totales de fonctionnement. Pour pallier les pertes successives des dotations de l'Etat, la municipalité cherche des sources de revenus additionnelles, ayant un caractère écologique et permettant une protection visuelle de la population. Ainsi, la TLPE, taxe locale de la publicité extérieure, a ainsi été mise en place depuis 3 ans représentant une recette d'un peu plus de 9 000.00€ chaque année.

Chapitre 74 : ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale forfaitaire est en nette diminution depuis 2014 : De 69 482.00€ perçu en 2014, la dotation s'est progressivement étiolée pour atteindre 18 325.00€ en 2022.

Aucune dotation de l'Etat n'a compensé cette perte de recette.

Chapitre 75 : Les recettes provenant de ce chapitre sont constituées par l'encaissement des locations de la salle des fêtes.

Chapitre 77 : les recettes de ce chapitre sont les libéralités (dons divers), les annulations de mandats effectués dans l'année, les produits provenant de cessions mobilières et d'un remboursement d'assurance à la suite de sinistres.

Chapitre 78 : il s'agit d'une obligation comptable

Chapitre 042 : il concerne sont des écritures comptables suites à acquisition.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	CA 2022
040 – Opération d'ordre entre section	0.00 €
041 – Opérations patrimoniales	357 127.67€
20 – Immobilisations incorporelles	649.20€
204 – Subvention d'équipement versées	77 320.00€
21 – Immobilisations corporelles	298 001.14€
23 – Immobilisations en cours de construction	518 035.65€
16 – Remboursement des emprunts	144 327.24€
Total	1 395 460.90€

Chapitre 040 : les dépenses concernées par ce chapitre sont des écritures comptables suite à acquisition.

Chapitre 041 : les dépenses concernées par ce chapitre sont des écritures comptables suite à remboursement anticipé de prêt bancaire.

Chapitre 20 : les dépenses concernées par ce chapitre sont les concessions et droits similaires notamment pour l'accès aux logiciels informatiques, ou les frais d'études urbanistiques.

Chapitre 204 : il s'agit de dépenses relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux secs sur le haut village

Chapitre 21 : il s'agit des dépenses relatives aux travaux de voiries divers, aux travaux sur les réseaux du haut village et l'acquisition de matériels divers tels que les vidéoprojecteurs de la salle des fêtes et de la mairie. Sur ce chapitre la moitié des travaux de mise en séparatif du haut du village a été mandatée.

Chapitre 23 : il s'agit des dépenses relatives aux travaux de rénovation thermique de l'école. Ce programme a été entièrement réalisé sur l'année 2022.

Chapitre 16 : il regroupe les remboursements du capital des emprunts souscrits par la commune et le remboursement anticipé d'un prêt bancaire.

Recettes

Chapitre	CA 2022
13 – Subvention d'investissement	199 863.50€
10 – Dotations Fonds divers Réserves	118 138.34€
16 – Emprunts et dettes assimilées	960 000.00€
204 – Subventions d'équipements versées	0€
040 - Opérations d'ordre entre section	3 336.00€
041 –Opérations patrimoniales	357 127.67€
Total	1 638 465.51€

Chapitre 13 : ce sont des subventions versées à la commune par la Communauté de Communes (fonds de concours), par le Département de l'Ain, la Région, notamment pour les travaux de rénovation énergétique de l'école.

Chapitre 10 : il s'agit du reversement du FCTVA au titre de l'année 2020, de la taxe d'aménagement et de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Chapitre 16 : Ces recettes sont dues à des emprunts consentis par la Banque des Territoires et le Crédit Agricole pour satisfaire aux travaux de voirie et de rénovation énergétique de l'école.

Chapitre 204 : il s'agit des amortissements suite aux subventions versées par le SIEA pour des travaux de réseaux.

Les chapitres 040 et 041 permettent de répartir les recettes en tant qu'opérations patrimoniales ou d'ordre entre section.

Pour rappel, lors du vote du budget primitif 2022 de la Commune :

-La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 532 997.51€ ;

- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 038 094.21€.

